

## SEANCE DU 07 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept du mois d'avril, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à 19h00 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 14  
PRÉSENTS: 12  
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 23 janvier 2014

**PRÉSENTS** : S. DURIN, G.BOTTINI, N.MILLER, D.DEFRETIÈRE, C.ROUMY, C.TABARDIN, J.MOULY, K. HEUVEULMAN, H.BIDET, E.DUBOST , D. BOURNAT, A.MOULIER

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**Stéphane BOURNAT** a donné procuration à Cécile ROUMY

**Gilles CHAMPOMIER** a donné procuration à Aurélie MOULIER

Evelyne DUBOST est nommée secrétaire de séance

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 février 2017

### 1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016(commune et budgets annexes)

Le maire se retire.

Le Budget principal présente un excédent de fonctionnement de 72 166,77 € € et un déficit d'investissement de 149 987,02 €.

Restes à réaliser en Dépenses 9 620,99 €

Restes à réaliser en Recettes 131 752,00 €

Le budget assainissement présente un excédent de fonctionnement de 3 965,30 € et un excédent d'investissement de 1 431,01 €.

Le budget lotissement présente un excédent de fonctionnement de 219 138,82 € et un excédent d'investissement de 21 853,79 €.

VOTE POUR : 13

### 2- Approbation des comptes de gestion 2016

Compte tenu des éléments transmis par le Receveur municipal, et après s'être assuré que l'intégralité des dépenses et des recettes ont été enregistrées conformément au compte administratif 2016, Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le compte de gestion 2016 pour le budget communal et les budgets annexes.

VOTE POUR : 14

### 3 -AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016

**Budget principal** : report de l'excédent de clôture en section de fonctionnement de 345 229,30 € et Affectation à la section d'investissement de 89 532,33 €.

**Budget assainissement** : affectation à la section d'investissement de 1 431,01 €.

**Budget lotissement** : pas de report

### 4- Vote des taux d'imposition 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les taux d'imposition pour l'année 2017 de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 9.97 %      Taxe foncière sur le bâti : 13.00 %      Taxe foncière sur le non bâti : 78.34 %

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 3

ABSTENTION :

## **5- Vote du budget primitif 2017 commune et budgets annexes**

**Budget principal** : il s'équilibre en section de fonctionnement à 907 887,26 € et en section d'investissement à 525 319,88 €.

**Budget assainissement** : il s'équilibre en section de fonctionnement à 6 979,00 € et en section d'investissement à 36 309,01 €.

**Budget lotissement** : il s'équilibre en section de fonctionnement à 16 010,00 € et en section d'investissement à 13 125,00 €

VOTE POUR : 14

### **- Subventions communales**

Le maire propose à l'assemblée de ne pas changer pour cette année le montant des subventions accordées aux associations (vois tableau joint).

VOTE POUR : 14

## **6- Indice de calcul des indemnités de fonction des élus.**

En raison de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole PPCR, applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le calcul des indemnités de fonction des élus sera désormais basé sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

VOTE POUR: 11

ABSTENTION : 3

## **7- Mise en place d'un forfait chauffage location salle des fêtes**

En raison d'une consommation élevée constatée lors des locations de la salle des fêtes en période de chauffage, le maire souhaite instaurer un forfait chauffage calculé sur la base de la consommation électrique constatée sur le compteur électrique et multipliée par 0,127 €/kw/h.

VOTE POUR : 14

## **8- Contrat de maintenance du système d'alarme incendie au restaurant du plan d'eau**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance d'alarme incendie au niveau du bar restaurant du plan d'eau. Le montant de la prestation s'élève à 191,89 € H.T.

Un devis pour la fourniture et la pose d'extincteurs dans la cuisine et l'armoire électrique est soumis au vote pour un montant de 204,88 € HT.

VOTE POUR : 14

## **9- ONF : programme d'actions 2017 sur la section de Montignat et autres**

L'ONF propose son programme d'actions préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier conforme au document d'aménagement de nos forêts. Des travaux de dégagement manuel de plantation sont proposés cette année pour un montant H.T de 2920,00€.

VOTE POUR : 14

## **10- Indemnité du garde pêche**

Le garde pêche donnant entière satisfaction, il y a lieu de reconduire son indemnité mensuelle pour un montant de 50 €.

VOTE POUR : 14

### **11- Participation des communes aux frais scolaires**

Les frais de scolarité représentant un budget conséquent pour la commune le maire propose de fixer un montant de participation pour les communes dont les enfants fréquentent l'école communale. Un forfait de 500 € par enfant sera demandé à compter de la prochaine rentrée scolaire.

VOTE POUR : 14

### **12- Délégation au maire pour l'encaissement des chèques**

Afin de faciliter la gestion des recettes, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la délégation à donner au maire pour l'encaissement des chèques sans restriction de montant.

VOTE POUR : 14

### **13-Avenant au contrat SATESE du Conseil départemental**

L'assemblée départementale ayant décidé de fixer sa participation au **service départemental d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (S.A.T.E.S.E)** à 70% du coût global, le coût restant à la charge de la collectivité est de 0,99 € par habitant DGF. Le maire demande l'aurotisation de signer l'avenant au contrat pour un montant de 684,09 €.

VOTE POUR : 14

### **14- Dénomination gérance du Plan d'eau**

Le maire précise au conseil qu'il y a lieu d'approuver la nouvelle dénomination de la gérance du restaurant du plan d'eau ainsi enregistrée comme S.A.SU REMILA.

VOTE POUR : 14

### **15- Opération COCON 63**

L'opération COCON63, proposée par le Conseil départemental et l'aduhme ayant connu un vif succès lors de sa première vague, ces deux organismes ont souhaité renouveler leur partenariat pour proposer une seconde opération d'isolation qui portera sur les combles perdus ainsi que sur les rampants des toitures.

Afin de pouvoir participer il y a lieu de retourner notre adhésion avant le 26 avril 2017.

VOTE POUR : 14

### **16- CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT**

Dans le cadre de l'extension du camping municipal et du développement du tourisme, il y a lieu de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour la période estivale

VOTE POUR : 14

La séance est levée à 21h30